



LA CLÉ
DU PARADIS
LA ILAHA ILLALLAH



Sais-tu que la parole de l'unicité a des conditions ?

Si l'on demande : « comment es-tu devenu musulman ? » ou bien « comment es-tu entré en Islam ? » la majorité d'entre nous répondra : « nous avons prononcé La ilaha illallah Mouhammadoun Rasouloullah et nous sommes devenus musulmans ».

Ensuite, si l'on pose cette question : « tu as prononcé cette parole pour entrer en Islam mais Allah (esi) l'a-t-elle acceptée ? »

Celle-ci peut nous étonner.

Détaillons un peu à l'aide d'un exemple :

Nous prions pour la satisfaction d'Allah (esi). Pour que notre prière soit valide et qu'elle soit acceptée par Allah (esi), il faut s'accrocher fermement à ses conditions et s'écarter de ses annulatifs.

C'est en ayant pris ses ablutions, en se tournant vers la qibla (La Mecque), en y mettant l'intention et en s'éloignant des actes annulatifs que notre prière sera acceptée. Est-ce que la prière d'une personne qui ne remplit pas ces conditions, qui mange et boit ou parle pendant qu'elle prie peut-elle être valide ? Bien sûr que non...

Cela est également valable pour la parole de l'unicité. Pour que cette parole soit acceptée et qu'elle soit valide jusqu'à notre dernier souffle, il y a des règles à respecter et des annulatifs à éviter. Quand bien même nous répétons cette parole, elle ne pourra nous être d'aucune utilité tant que nous ne la mettons pas en pratique.

Qu'est-ce que le Taghout ?

Mécroire au Taghout et s'écarter de lui est la première condition de cette parole. Tous les prophètes (pse) ont été envoyés avec ce message :

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écarterez-vous du Taghout ». Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarément. Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs. » (16/Les abeilles, 36)

Pour pouvoir s'accrocher à l'anse la plus solide, Allah (esi) nous informe qu'il faut mécroire au Taghout.

« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarément. Donc, quiconque mécroit au Taghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. » (2/La vache, 256)

L'anse la plus solide qui ne peut se briser est la parole de l'unicité. Pour être en concordance avec celle-ci et afin qu'elle nous soit bénéfique, nous devons respecter deux conditions :

le reniement du Taghout et la foi en Allah (esi).

Le mot « Taghout » est un terme coranique qui est cité par Allah (esi) dans huit versets différents. Le fait de renier le Taghout, qui est une des notions les plus importantes de l'Islam, est l'appel commun de tous les prophètes. (cf. 16/Les abeilles, 36)

Selon le Coran, le Taghout est :

- Toute source d'information culturelle, religieuse ou politique qui sort les gens de la lumière de la révélation vers l'ombre de la mécréance en fixant des décrets en contradictions à ceux fixés dans le Coran. (cf. 2/La vache, 257)
- Toute valeur et tout sentier idolâtré, pour laquelle on vit et on meurt, selon laquelle l'amitié et l'inimitié est déterminée et qui ne prend pas sa légitimité auprès d'Allah (esi). (cf. 4/Les femmes, 76)
 - Toute personne et institution qui établit des lois en contradictions avec la législation d'Allah (esi), qui invite à celle-ci ainsi que ces lois en question. (cf. 4/Les femmes, 60)
- Toute créature vivante ou inanimée adorée en dehors d'Allah (esi), aimée, crainte et obéie autant qu'Allah (esi). (cf. 39/Les groupes, 17)

Toute personne qui croit en Allah (esi) mais ne se désavoue pas du Taghout a foi en ce dernier, il est son serviteur et il a mécru en Allah (esi). (cf. 4/Les femmes, 51; 5/La table servie, 60)

Maintenant, réfléchissons ensemble mon frère/ma sœur :

combien d'entre nous connaît la signification du terme « Taghout » ?

Combien d'entre nous l'avons entendu auparavant ?

Pourquoi les imams, les prédicateurs et les savants qui prétendent nous enseigner notre religion ne nous expliquent-ils pas ce terme ?

Alors que les prophètes (pse) furent envoyés à tous les peuples pour inviter à cette vérité, pour quelle raison les prédicateurs d'aujourd'hui nous cachent cet appel ?

Le Taghout qui représente l'appel et le message commun de tous les prophètes

est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah (esi).

Les mausolées/tombaux que les gens invoquent en espérant de l'aide, les dirigeants et les parlementaires établissant des lois sans la permission d'Allah (esi); les idéologies voulant orienter le peuple vers un certain mode de vie ; les religieux qui trompent le peuple au nom de l'Islam en cachant la vérité, qui invitent à l'obscurité de l'association et des péchés, les valeurs inventées pour lesquelles les gens vivent et meurent : tous ceux-là sont des Tawaghits.

C'est bien la première fois que tu entends cela, n'est-ce pas ?

Oui ! Il est maintenant temps de réfléchir et de remettre de l'ordre dans notre vie selon le Coran et la Sounna du prophète (pbsl).

Lorsque nous allons entrer dans la tombe ou lorsque nous serons présentés à Allah (esi), Il nous interrogera sur Son Livre et sur le message que nous a transmis le prophète (pbsl).

Ne nous laissons pas tromper par certains qui utilisent Allah (esi) et la religion.

Essayons maintenant de comprendre la promesse que nous avons donnée à Allah (esi) (cf. 7/Al-A'raf, 172) ainsi que ses conditions que nous ignorons, à travers les termes « divinité », « adoration » et « association » qui sont d'une importance primordiale.

Sais-tu pourquoi tu as été créé ?

T'es-tu déjà demandé :

« Pourquoi Allah (esi) m'a créé, Il subvient à mes besoins et m'a élu comme étant la créature la plus honorable en me soumettant le reste de la création ? »

« **Je n'ai créé les djinns et les Hommes que pour qu'ils M'adorent.** »
(51/Qui éparpillent, 56)

Le but de la création de l'Humanité est le Tawhid. Ceci est le fait d'unifier Allah (esi) dans nos adorations. C'est-à-dire effectuer ses adorations telles que la prière, le jeûne et le sacrifice seulement à Allah (esi), organiser sa vie selon les lois d'Allah (esi) et être soumis seulement à elles. (cf. 1/Prologue, 5)

Étant donné que le but de la création du croyant est l'unicité d'Allah (esi), ceci doit également être sa principale actualité. (cf. 38/Sad, 27)

Allah (esi) a créé l'humanité pour une simple raison : adorer exclusivement Allah (esi) ...

Celui qui n'adore pas Allah (esi) ou qui n'adore pas exclusivement Allah (en lui donnant des associés) a trahi la raison pour laquelle il a été créé et il a manqué à la promesse qu'il a donnée à son Seigneur.

Qu'est-ce que l'adoration ?

Pour rester lié à la raison de notre création, il faut savoir ce qu'est une adoration. Une adoration est toute parole et acte qui plaît et est acceptée par Allah (esi), qui est faite pour Sa satisfaction.

La prière est une adoration. Elle plaît et est acceptée par Allah (esi), c'est pour cette raison qu'Il (esi) l'a ordonnée aux croyants. Elle est une adoration valide si elle est exclusivement adressée à Allah (esi).

Prenons l'exemple de quelqu'un qui prie pour obtenir la satisfaction de ses parents, de son patron ou de son pays. Nous pouvons dire que sa prière n'est pas valide et qu'il adore d'autres entités qu'Allah (esi).

L'invocation est également une adoration :

« **Et votre Seigneur dit : Invoquez-Moi Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés.** » (40/Le pardonneur, 60)

En lisant ce verset le prophète (pbsl) a dit :

« **L'invocation est l'adoration même.** »

(Abu Dawud, 1479; At-Tirmidhi, 2969)

L'Homme se doit d'invoquer seulement Allah (esi), de n'espérer que Son secours en temps de détresse et ne demander qu'à Allah (esi) de lui régler ses soucis. Cela est dû au fait que l'invocation est une adoration et l'adoration est exclusivement dédiée à Allah (esi).

Donner le pouvoir à Allah (esi) est aussi une adoration :

«...Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite ; mais la plupart des gens ne savent pas. » (12/Joseph, 40)

Croire que le pouvoir, la souveraineté, le droit de légiférer et d'établir des lois appartient à Allah (esi) et vivre en adéquation avec cela n'est pas un luxe mais plutôt un principe fondamental de l'Islam.

Le fait que la souveraineté appartienne à Allah (esi) a été liée à deux choses : l'adoration à Allah (esi) et la religion droite. Ceux qui donnent le droit de souveraineté à Allah (esi) et ne reconnaissent aucune législation en dehors de celle d'Allah (esi) sont des adorateurs d'Allah (esi) et des partisans de la religion droite. Ceux qui reconnaissent que la souveraineté appartient sans condition à d'autres personnes, idéologies ou institutions en dehors d'Allah (esi) sont des adorateurs de noms et de pensées inventés et sur lesquelles Allah n'a fait descendre aucune preuve.

Le pouvoir, en d'autres termes, légiférer, établir des lois, déterminer ce qui est interdit ou autorisé n'appartient qu'à Allah (esi). Donner ce droit à Allah (esi), à travers la croyance et les actes, est une adoration.

Nous nous devons de croire que ce droit n'appartient qu'à Allah (esi) et ne pas donner le droit de légiférer aux parlementaires, aux rois et aux gouverneurs qui se permettent de concurrencer Allah (esi).

Connais-tu la définition de la parole de l'unicité et de l'attestation de foi ?

• La parole de l'unicité :

La : il n'y a

Ilaha : aucune divinité

Illa : en dehors

Allah : d'Allah.

• L'attestation de foi :

Ashadu : J'atteste qu'

An la ilaha : il n'y a aucune divinité

Illa : en dehors

Allah : d'Allah.

Lorsque l'on prononce la parole de l'unicité nous commençons par retirer le divin à toutes entités.

Nous déclarons qu'aucune personne, aucune entité ne peut et ne pourra être une divinité.

Ensuite, nous attestons que le divin n'appartient qu'à Allah (esi) et qu'Allah (esi) est la seule vraie divinité.

Nous pouvons donc dire que le mot-clef de la parole de l'unicité est « divinité ».

Qu'est-ce qu'une divinité ?

Divinité : ce qui est adoré, ce qui mérite d'être adoré, ce qui est en droit d'être adoré.

Lorsque l'on dit « La ilaha illallah » cela revient à dire :

« Ô Allah, ma prière, mon jeûne, mes invocations ainsi que toutes mes adorations T'appartiennent. Tu es le maître et le gouverneur de la création. Je n'accepte en dehors de Toi, aucune entité pouvant établir des lois. La vérité est ce que Tu as déterminé comme étant la vérité, tandis que le faux est ce que Tu as déterminé comme étant le faux. Tu es celui qui détient le profit et la perte. Si je désire un bien, je m'adresse à Toi, si je veux me débarrasser d'un mal, c'est à Toi que je m'adresse. Je ne vais pas laisser diriger ma vie par autre que Toi. Je vais prendre Tes alliés pour alliés et Tes ennemis pour ennemis. Mon but est seulement de gagner Ta satisfaction. Je vais vivre pour Toi et mourir pour Toi. »

Qu'est-ce que l'association ?

L'association : effectuer une adoration spécifique à Allah (esi) à autre que Lui (esi) ou adorer une autre entité avec Allah (esi).

Lorsque nous dédions une adoration à autre qu'Allah (esi) ou que nous effectuons une adoration pour une autre entité avec Lui (esi), cela revient à L'associer.

Examinons les versets du Coran en rapport avec ce sujet.

Nous avons vu que donner le droit de légiférer à Allah (esi) est une adoration.

Pour ceux qui donnent ce droit à autre qu'Allah (esi), notre Seigneur dit :

« Ou bien auraient-ils des associés à Allah qui auraient établi pour eux des lois qu'Allah n'a jamais permises ? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtement douloureux. » (42/La consultation, 21)

Ceux qui établissent des lois qu'Allah (esi) n'a pas permis (autorisations/interdits) sont ceux qui sont associés à Allah (esi) car établir des lois est une des caractéristiques les plus évidentes d'Allah (esi). (cf. 12/Joseph, 40; 18/La caverne, 26)

Allah (esi) blâme ceux qui établissent des lois en contradiction avec les siennes et ceux qui leur donnent ce droit. Les entités auxquelles ils ont donné ce droit sont celles qu'ils ont associées à Allah (esi) :

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. » (9/Le repentir, 31)

Connais-tu l'explication que donne le messager d'Allah (pbsl) à ce verset ?

« Lorsque le prophète (pbsl) lisait le verset "Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah" Adiy Ibn Hatim, chrétien lors du temps de l'ignorance arrive avec une croix en argent autour du cou. Il dit : "ils n'ont pas adoré leurs rabbins et leurs moines." Le prophète

(pbsl) a dit : **“leurs religieux ont rendu illicite ce qu’Allah a rendu licite et licite ce qu’il a rendu illicite. Et ils ont obéi. Cela est donc l’adoration qu’ils ont fait à leurs religieux.”** » (At-Tirmidhi, 3095)

- Ce verset et l’explication du prophète nous montre que le seul qui décide de ce qui est autorisé ou interdit, licite ou illicite est Allah (esi). En effet, Allah (esi) est le Seigneur (Ar-Rabb). Celui qui éduque, qui met en ordre, qui dirige. Avec les lois qu’Il (esi) établit, il éduque les populations et les mets en ordre.

- Celui qui donne ce droit aux savants, intellectuels, parlementaires, gouverneurs ou chefs de clans, les auras pris pour seigneurs en dehors d’Allah (esi).

De même, nous avons vu qu’invoker Allah (esi) est une adoration.

Allah (esi) décrète cela pour ceux qui invoquent les personnes considérées comme pieuses, leurs esprits, leurs tombes et leurs mausolées en dehors d’Allah (esi) :

« À Lui l’appel de la Vérité ! Ceux qu’ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d’aucune façon; semblables à celui qui étend ses deux mains vers l’eau pour la porter à sa bouche, mais qui ne parvient jamais à l’atteindre. L’invocation des mécréants n’est que vanité. » (13/Le tonnerre, 14)

« Il fait que la nuit pénètre le jour et que le jour pénètre la nuit. Et il a soumis le soleil et la lune. Chacun d’eux s’achemine vers un terme fixé. Tel est Allah, votre Seigneur : à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d’un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n’entendent pas votre invocation ; et même s’ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé. » (35/Le créateur, 13-14)

« C’est à Allah qu’appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : “Nous ne les adorons que pour qu’ils nous rapprochent davantage d’Allah”. En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et mécréant. » (39/Les groupes, 3)

À la base du polythéisme il y a une conception « d’un Dieu lointain » et de « l’Homme imparfait » : « Qui sommes-nous pour invoquer directement Allah (esi) ? », « Comment allons-nous demander directement à Allah (esi) alors que nous avons commis autant de péchés ? ». Cette croyance éronnée pousse l’Homme à rechercher des « saints qui rapprochent d’Allah (esi) » (cf. 2/La vache, 186; 5/La table servie, 35; 34/Saba, 22-23; 39/Les groupes, 43; 6/Les bestiaux,14)

Si l’on examine bien ces versets, on peut se rendre compte qu’Allah (esi) dit en parlant de ceux qui invoquent autre que Lui, qu’ils adorent ceux qu’ils invoquent, que cet acte est de l’association et que ceux qui font cela sont des menteurs et des mécréants.

N’oublie pas qu’adorer autre qu’Allah (esi) est de l’association et que l’association est la plus grande injustice.

Sois attentif au conseil que Luqman (psl) a donné à son fils :

« Ô mon fils, ne donne pas d’associé à Allah, car l’association

est la plus grande injustice. » (31/Luqman, 13)

Associer Allah (esi) te fera perdre toutes tes bonnes actions et tu seras perdant dans les deux mondes.

Sois attentif à l'avertissement d'Allah (esi) à tous Ses prophètes par l'intermédiaire de la révélation :

« En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine ; et tu seras très certainement du nombre des perdants. » (39/Les groupes, 65)

L'absolution, la miséricorde et le pardon d'Allah (esi) sont assez larges pour englober toute la création, cependant si l'on associe Allah (esi) nous serons dépourvus de ce bienfait.

« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu'associé commet un énorme péché. » (4/Les femmes, 48)

Le seul péché impardonnable, si l'on meurt sans s'être repenti, est l'association à Allah (esi). Le pardon de tous les autres péchés dépend de la volonté d'Allah (esi). S'Il (esi) le souhaite Il les pardonnera, sinon Il (esi) ne le fera pas.

L'association est le fait d'accomplir un acte, reconnu comme étant une adoration en Islam, à autre qu'Allah (esi) ou bien reconnaître un des attributs d'Allah (esi) à autre que Lui (esi). Il y a de nombreuses sortes d'association. L'association dans l'amour (cf. 2/La vache, 165), dans l'obéissance (cf. 9/Le repentir, 31), dans l'invocation et l'adoration (cf. 7/Al-A'raf, 37; 10/Jonas, 106), dans l'établissement de lois (cf. 18/La caverne, 26; 42/La consultation, 21), dans l'adoption des idoles pour cimenter les liens entre les gens (cf. 29/L'araignée, 25)...

D'après les preuves que nous avons citées précédemment, Allah (esi) a interdit le paradis, qu'Il (esi) a créé pour les monothéistes, à ceux qui Lui donnent des associés.

« Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! » (5/La table servie, 72)

À quoi t'invitons-nous ?

Nous t'invitons à la religion de tous les prophètes et la seule religion valable auprès d'Allah (esi).

Nous t'invitons à la religion dédiée purement à Allah (esi), où l'on adore qu'Allah (esi) et on ne lui associe rien ; nous t'invitons à l'unicité d'Allah (esi) propre et pure.

Nous t'invitons au peuple d'Ibrahim (psl) où l'on mécroit et on s'éloigne du Taghout, on n'adore qu'Allah (esi), où tout l'amour, la peur et l'espoir sont dirigés vers Allah (esi).

Nous t'invitons au pardon d'Allah (esi), au lieu de paix qui est le paradis.



Les Cours de Tawhid